

BATEAU:

Nom: IZIPIZI
 No. de voile: FRA45313
 Type: POGO 36 2.85
 N° de Cert.: 47325
 Equipiers: 8 (680 kg)

TCC: 1.121
Year: 2022

CERTIFICAT STANDARD

Valide du: 11 Mar 22 13:31:22
 Au: 31 Dec 22
 TCC sans spi: 1.105

NOTES:

Délivré: NOUVEAU CERTIFICAT

Données coque : STD IRC - Voiles et gréement: déclaration propriétaire

Tout aménagement de série en place à bord

COQUE

LH 10.86
 LWP 10.74
 Bau maximum: 4.00
 Poids: 3800
 DLR 101
 Tirant d'eau : 2.85
 Poids de Bulbe: N/A

ELANCEMENTS

BO 0.12
 x 0.08
 h 0.05
 SO 0.00
 y 0.00

NOTES - COQUE, QUILLE & MOTEUR

Date série: 2016, Age bateau: 2017
 Ballast intérieur: 0 kg
 Poids avec les coussins et batteries
 Pas de ballast transférable
 Voile composite et bulbe en plomb Quille relevable fixée en position basse. Pas d'ailettes
 Moteur intérieur : Poids 165 kg
 Hélice 3 pâles repliables
 Facteur de coque: 10.4

GRÉEMENT & GRAND VOILE ARTIMON

P 13.80 PY --
 E 4.10 EY --
 J 5.26 LLY --
 FL 15.29 LPY --
 MUW 1.90 ID#
 MTW 2.47
 MHW 3.25
 ID#

VOILE D'AVANT

HSA 43.68
 HLUmax 14.57
 HLU 14.57
 HLP 5.60
 HUW 0.95
 HTW 1.70
 HHW 3.08
 ID#

GÉNOIS VOLANT

FSA --
 FLU --
 FLP --
 FUW --
 FTW --
 FHW --
 FSFL --
 FSHW --
 ID#

SPINNAKER

SPA 110.00
 SLU --
 SLE --
 SFL --
 SHW --
 ID# --
 SPL --
 STL 6.50

NOTES- GRÉEMENT & VOILES

Bermudien Sloop, Facteur de gréement: 1.000
 Nombre max de spinnaker à bord: 1
 Nombre max de génois volants à bord: 0
 Bout-dehors seulement/point d'amure sur pont, PAS DE tangon(s) de spi
 PAS de tangon pour voiles d'avant établi sous le vent
 Plusieurs voiles d'avant permises (enrouleur LP < 1.3*J)

Mât principal en carbone, Gréement câble
 Réglages du pied de mât et de l'étai non utilisés en course
 1 Paire(s) de Barre(s) de flèche et/ou Guignol(s)
 0 Paire(s) de Gréement Arrière
 Energie manuelle utilisée pour régler le gréement courant

PROPRIETAIRE

FEREY, Guillaume
 BARNEVILLE CARTERET, 50270
 FRANCE

IRC 8.8 Un changement de propriétaire et/ou de numéro de voile invalide automatiquement le certificat.
 IRC 8.9 Toute modification apportée au bateau et susceptible d'affecter ses performances doit être déclarée et peut invalider le certificat
 IRC 13.3 L'exactitude des mesures fournies est de la responsabilité du propriétaire
 IRC 13.4 Le fait de fournir de fausses informations est une atteinte à la Règle IRC

STABILITÉ & SÉCURITÉ

STIX: 36
 AVS: 122
 SSS: 16
 ISO/IRC Design Category: A
 World Sailing Plan Review: N/A
 Filières conformes à l'OSR